

Psychologues, un positionnement complexe

Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie viennent de se tenir et nombre d'entre nous sont d'accord pour penser qu'il ne se sera finalement agi que d'une pitoyable mascarade !

Les concertations préalables n'ont eu de concertation que le nom, la procédure d'ensemble n'était qu'un faux-semblant et le discours du Président de la République, pour être prononcé dès la fin de ces Assises, avait manifestement été écrit à l'avance et très en amont.

Assises donc bâclées et qui ne trompent en fait personne.

De véritables Assises ne sauraient d'ailleurs se dérouler efficacement qu'organisées par des instances professionnelles et non pas par les pouvoirs publics, comme cela avait été le cas dans les années 1960 sous la présidence d'Henri Ey.

Cela avait alors été un grand moment qui avait permis de lancer concrètement la politique de sectorisation en gestation depuis de longues années déjà.

Aujourd'hui, le saupoudrage de postes dans les départements (800 postes pour plus de 3000 CMP !) n'est évidemment qu'un cache-misère.

Le seul point important est probablement celui du remboursement des actes des psychologues en libéral mais il appelle quelques réflexions qui en montrent la complexité.

Le Président de la République a en effet clôturé ces Assises de la santé mentale et de la psychiatrie en annonçant plusieurs mesures dont le remboursement des consultations de psychologues libéraux.

Celles-ci seront remboursées par la Sécurité sociale dès 2022, à condition qu'elles se fassent sur prescription médicale.

La première consultation sera remboursée à hauteur de 40 euros et les suivantes de 30 euros, selon le chef de l'État.

Si l'on met de côté la question du montant fixé pour ces consultations, cette proposition qui paraît difficile à critiquer frontalement semble pourtant confronter les psychologues à un positionnement complexe, fruit d'un paradoxe et révélateur d'une certaine ambivalence.

Un paradoxe car les psychologues qui soulignent souvent le manque de reconnaissance de leur profession, devraient se réjouir de cette mesure qui prend acte de leur fonction soignante.

Une ambivalence aussi car les psychologues contestent à la fois le fait que leurs interventions soient soumises au préalable d'une prescription médicale alors même qu'un Conseil de l'Ordre des Psychologues n'a jamais réussi à voir le jour.

Y aurait-il un profond sentiment d'insécurité des psychologues quant à leur identité professionnelle ?

Il importe en tout cas que cette insécurité ne joue pas comme un obstacle à une avancée des soins dans une période de si grande vulnérabilité.